

La prise en compte du paysage dans l'aménagement des chênaies

par Daniel CHASTEL *

1 - Avant propos

Le présent document est spécialement destiné à tous ceux qui se préoccupent d'aménagements forestiers, aménagistes et gestionnaires et plus particulièrement à ceux qui sont concernés par des peuplements de chênes en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il faut noter que les problèmes paysagers sont à peu près identiques pour les peuplements de chêne pubescent et ceux de chêne vert.

Le lecteur doit avoir conscience que

chaque forêt étant un cas particulier, il ne trouvera pas dans le document ni une liste exhaustive de tous les problèmes, ni les recettes adaptées toutes faites.

Les aménagistes, les gestionnaires de forêts doivent être convaincus :

- que les problèmes de paysage sont de plus en plus à l'ordre du jour,

- qu'il est possible dans la pratique forestière d'intégrer les préoccupations paysagères.

groupes (trois degrés) ce qui se traduit par :

- des zones à forte (ou très forte) sensibilité paysagère.
- des zones à moyenne sensibilité paysagère.
- des zones à faible sensibilité paysagère.

Mais certaines analyses peuvent faire apparaître des sous-groupes. L'importance des actions à entreprendre va diminuer du premier au troisième.

2 - Les sensibilités paysagères

Le degré de prise en compte des sensibilités paysagères va dépendre directement et proportionnellement de l'importance de l'impact visuel des travaux envisagés.

Cette dernière est liée à :

- la nature et l'importance des travaux,
- la sensibilité paysagère des lieux.

L'aménagiste et le gestionnaire doivent s'intéresser d'abord :

- aux paysages dits remarquables : notoriété établie de sites très perçus, très fréquentés (sites classés, abords de monuments classés, massifs for-

tiers remarquables, parcs nationaux, régionaux, etc).

Mais aussi :

- aux paysages courants et cependant dignes d'une attention particulière en raison du regard et de l'attachement des hommes (massif forestier très perçu depuis une ville, un village, un lieu touristique, un axe important de communication, etc).

Si elle existe déjà, le gestionnaire de la forêt devra se reporter à la carte des sensibilités paysagères dans le cas contraire une petite analyse sera nécessaire pour apprécier d'où et comment les travaux envisagés sont perçus.

Dans le cas général les sensibilités paysagères se déterminent selon trois

3 - L'impact visuel des travaux sylvicoles et les domaines d'action paysagère

Le public de plus en plus de culture citadine va être sensible à tout changement brutal et artificiel des paysages forestiers. Le forestier confronté également à d'autres préoccupations : sylvicoles, économiques, écologiques, cynégétiques, etc, devra faire en sorte que ses actions soient compatibles entre elles et qu'elles ne dénaturent pas le paysage, mais aussi qu'elles :

- paraissent le plus possible naturelles,

* A l'époque à l'Office national des forêts des Bouches-du-Rhône
46, Av. Paul Cézanne 13098 Aix-en-Provence cedex 02



Photo 1 : Les environs de Moustiers Ste Marie (04)
Photo O.N.F. Aix



Photo 2 : Le plateau de Valensole
Photo O.N.F. Aix



Photo 3
Photo O.N.F. Aix

Photos 1 et 2 :
Le public apprécie et aime un paysage forestier ou non essentiellement à travers les sensations agréables qu'il éveille par l'harmonie des lignes du relief, la diversité des couleurs, des formes, la lisibilité de son organisation et aussi son aspect naturel pour un paysage forestier.

Photo 3 :
A l'inverse, un paysage forestier n'est pas apprécié lorsque l'action de l'homme (travaux, coupes, pistes, etc...), en créant des lignes, des formes... en désaccord avec les caractéristiques générales de celui-ci provoque une sensation de malaise, de rejet...



Photo 4 : Aux environs de Gréoux les Bains (04)
Photo O.N.F. Aix

Photo 4 :
Grâce aux nouvelles pousses apparaissant dès le premier printemps, les coupes rases de taillis de chêne vert ou blanc retrouvent en général en 1 ou 2 ans leur aspect visuel d'origine (couleur en particulier) en visions éloignées.

- soient en harmonie avec le paysage environnant en s'intégrant bien aux lignes de forces naturelles, respectent le plus possible les usagers et les usages de la forêt.

La topographie et le relief des lieux va avoir une incidence conséquente sur l'impact visuel des coupes et autres travaux annexes.

Les contraintes liées à la perception visuelle (forêt perçue) d'une coupe seront nombreuses et très fortes en terrain au relief accidenté, alors qu'elles se limiteront en région de plaine ou terrain peu accidenté à la perception de l'étendue de la coupe depuis un chemin, une route, un sentier, un village mais en vision souvent rapprochée et tangentielle (ou presque) à la surface du terrain.

Les contraintes liées à l'usage de la forêt (forêt vécue) se retrouveront de façon presque identiques dans les deux cas.

Les domaines d'actions paysagères

L'oeil de l'observateur éloigné de la forêt (forêt perçue) va principalement être attiré et choqué éventuellement par :

- l'étendue de la coupe,
- la forme de la coupe,
- le changement (provisoire et limité à quelques mois) de couleur du terrain,
- l'impact visuel de terrassements éventuels : desserte, chemin de débardage, place de dépôt, etc.

Le promeneur, utilisateur de la forêt (forêt vécue) va être surtout attentif et éventuellement perturbé par la tenue des chantiers de coupe, l'interruption des cheminements et quelques fois aussi par l'étendue de la coupe.

1 - Impacts paysagers de la sylviculture des chênaies proposée en PACA et choix des traitements :

Taillis

La conduite en taillis induit une régénération qui se pratique par coupes rases selon une rotation moyenne de 40 à 50 ans selon la ferti-

lité de la station.

Impact paysager des coupes rases : l'enlèvement rapide et complet de la couverture forestière bien qu'il soit provisoire (déjà vu plus haut) est très perceptible et entraîne une modification importante du paysage. L'étendue des coupes et leur forme seront les principaux éléments qui vont provoquer ou non, chez l'observateur le "choc" visuel.

A travers le diaporama qui lui est présenté ou lors de ses prochaines sorties sur le terrain, l'observateur avisé pourra vérifier que les coupes rases de taillis de chênes (vert ou pubescent) modifient l'aspect du paysage pour une courte durée de 18 mois à 2 à 3 ans en fonction de la dynamique de la végétation. Mais à l'inverse de certaines opérations sylvicoles comme les enrésinements (régénération artificielle surtout, avec transformation de la couleur, l'apparition de lignes de plantations, etc.), les paysages de chênaies se reconstituent rapidement à l'identique.

Conversion en futaie sur souche

Les coupes progressives d'éclaircie préparatoire à la conversion (E.P.C.) ne doivent pas poser de problèmes particuliers sur le plan paysager.

En visions lointaines, il n'y aura que peu de changement dans l'aspect du peuplement.

La régénération se fera par bouquets (< 1 ha), assez proches les uns des autres pour éviter l'effet de mitage.

Le fait de favoriser d'autres essences nobles sera positif sur le plan paysager en apportant une certaine diversité (coloration des feuillages en particulier).

A noter que dans nos régions méditerranéennes, ce mode de traitement reste limité à certaines zones plus favorables (talwegs, piémonts, replats, ...).

La transformation partielle et progressive par enrichissement en feuillus

Souvent, la coupe sera une éclaircie ou des créations de bouquets sur lesquels on gardera quelques arbres.

Dans le cas de ce traitement, la coupe qui précédera la transformation posera au pire les mêmes problèmes paysagers qu'une coupe rase en taillis simple. Il faut cependant noter qu'à long terme cette transformation pourra apporter des éléments positifs si les précautions sur la forme, la surface, les transitions sont prises pour les zones concernées.

Cette diversification d'essences, de plus liées directement à d'autres facteurs pédologiques et écologiques (sol, eau, orientation, etc) pourra permettre de valoriser, de souligner certains aspects de la forêt (vallons, replat ou piémont plus riche, etc).

La transformation partielle et progressive par enrichissement en résineux

Ce traitement concernant les classes de fertilité moyenne risque de concer-ner de grandes surfaces. A l'inverse du précédent, ce traitement dans les zones sensibles sur le plan paysager devra seulement se réaliser après une analy- se paysagère précise.

Les problèmes risquent d'être nom- breux car à long terme les modifications du paysage peuvent être impor-tantes :

- opportunité d'enrésiner tel ou tel secteur dans un paysage à dominante de peuplements feuillus (contexte local, logique écologique, etc),
- la forme et la taille des enrésinem-ents.

Il ne faudra surtout pas négliger l'aspect paysager sous prétexte que l'effet n'est pas immédiat et une étude faite par un paysagiste sera le plus souvent indispensable pour les cas les plus difficiles.

La transformation en plein

Comme pour le cas précédent, une réflexion paysagère plus ou moins poussée selon la difficulté sera le plus souvent indispensable.

La trufficulture

L'installation ou la rénovation de truffières ne doit pas a priori poser de problèmes paysagers, mais là comme ailleurs le forestier se doit de le vérifier.

La non intervention

Ce choix de non gestion pratiqué en particulier lorsque les coupes ne sont pas commercialisables pour différentes raisons, peut l'être également dans des cas particuliers lorsque l'aspect paysager du peuplement en place est primordial (exemple : chênaies verte et pubescente aux abords du monument naturel et original que représentent les Rochers des Pénitents aux Mées, Alpes de Haute Provence).

Dans les cas très sensibles sur le plan paysager mettant en jeu des intérêts économiques (autres que ceux de la forêt, touristiques par exemple) il ne faut pas que ce choix de non intervention soit un abandon par le forestier.

Il sera nécessaire de veiller à ce que ce choix n'entraîne pas de grands changements paysagers moins rapides mais, à terme, aussi ou plus néfastes que ceux entraînés par une gestion classique.

L'évolution naturelle de ces peuplements doit être suivie. Il conviendra par exemple de veiller à ce que la pérennité de ces formations ne soit pas remise en cause ou bien encore à ce qu'une transformation non souhaitable ne s'amorce (par exemple envahissement par une autre essence indésirable pour son esthétique, sa sensibilité à l'incendie, etc).

L'intervention partielle (hors normes)

Elle peut être également désignée par l'appellation taillis "jardinatoire". Cette hypothèse peut être retenue pour répondre à de fortes contraintes comme érosion de sol ou impact paysager.

Sur le plan paysager elle doit répondre à l'attente souhaitée parce qu'elle ne modifie que légèrement l'aspect du peuplement en vision lointaine. Si certaines incertitudes existent quant à la validité sur le plan sylvicole de cette gestion, des observations seront à faire sur les parcelles ainsi traitées, il en est de même sur le plan paysager, c'est l'expérience qui guidera sur le bon choix des densités de cépées à conserver quant au résultat paysager attendu.

Comment prélever 1/3 à chaque passage :

- 1 cépée sur 3 : a priori non, mais reste à expérimenter,
- plusieurs cépées ensembles, de manière à reproduire une exploitation en "calissons" : a priori oui, ce type de coupe reste à expérimenter. .

2 - Les domaines où les actions en faveur du paysage sont possibles :

L'étendue des coupes

La dimension optimale va varier en fonction du contexte du chantier : relief général, pente, situation des points de vision préférentiels, etc. Respecter l'échelle du paysage reviendra à retenir une surface de coupe qui sera en harmonie avec d'autres éléments marquants du paysage : surface totale du versant perçue, vides forestiers existants (agricoles rocheux...), surface des autres formations forestières, etc.

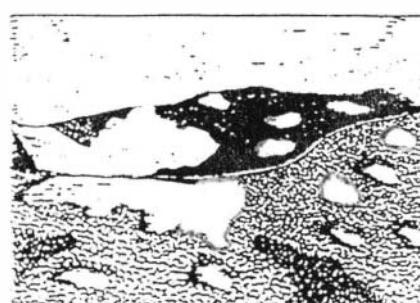
Des petites coupes en "timbres postes" sont aussi défavorables que des coupes trop étendues. (Cf. Fig. 1)

En plaine ou en zones au relief peu accentué, il est possible de bénéficier d'effets visuels qui atténuent la forme et la profondeur de la coupe en maintenant des plages ou des rideaux non exploités. Il est nécessaire cependant d'éviter que l'observateur ait la sensation que le forestier ait voulu "cacher" son travail. Cela est possible en ménageant quelques trouées visuelles dans les bandes boisées conservées en rideaux le long d'un sentier, d'une voie de circulation par exemple.

(Cf. Fig. 2)

Lors de l'inscription à l'état d'assiette des coupes de chênes, dans un aménagement forestier, il faudra tenir compte des surfaces optima pour respecter l'échelle du paysage, mais également de l'effet de cumul des coupes trop rapprochées dans l'espace et dans le temps.

Il est assez courant de voir dans cette région des coupes rases où sont maintenus un nombre limité de brins, 100 à 150 et parfois moins à l'hectare. Sur le plan paysager, nous pensons que ce genre de "balivage" n'apporte rien et ne suffit pas à atténuer l'impact visuel de la coupe. Bien au contraire,



NON



OUI

Fig. 1

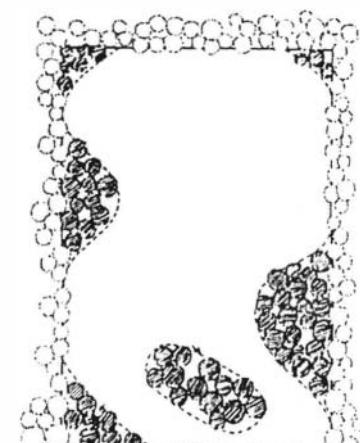
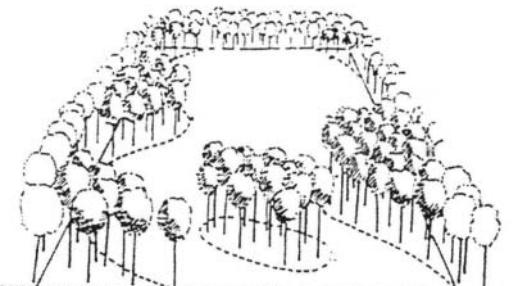


Fig. 2



L'impact visuel, le plus important et le plus durable, des coupes rases de taillis sur un versant exposé à la vue est provoqué par leur forme et leur étendue. Les formes trop géométriques s'intègrent mal dans un paysage où naturellement elles sont absentes.



Photo 5 : Versant Est de la Montagne de Lure (04)

Photo O.N.F. Aix



Photos 6 et 7 : Versant Est de la Montagne de Lure



Photos O.N.F. Aix

Les coupes rases de taillis, même de surface importante si celle-ci est à l'échelle du massif ou du versant, s'intègrent bien dans le paysage à condition d'avoir des formes et des contours en harmonie avec les lignes du relief.



**Photos 8 et 9 : Forêt communale de la Garde d'Apt (84)
2 ans après une coupe**



Photos O.N.F. Aix
5 ans après une coupe

La conservation de baliveaux de qualité, ici environ 650 tiges/ha est également un moyen pour assurer ou améliorer l'intégration paysagère d'une coupe de taillis. On peut ici mesurer la rapidité avec laquelle le milieu se reconstitue.

l'effet peut même quelques fois devenir négatif avec le déprérissement (descente de cime) des sujets conservés. Sur le plan sylvicole, les sujets isolés se couvrent de gourmands et sont exposés à des descentes de cime.

Nous pensons également que le maintien des résineux isolés présents sur une coupe de taillis n'a pas en général d'effet positif sur le plan paysager... Par contre, lorsqu'ils sont en boqueteaux de taille suffisante (50 tiges / ha réparties en boquetaux), leur maintien peut présenter un intérêt paysager (atténuation de l'étendue de la coupe, aide à la création de lisières irrégulières, etc).

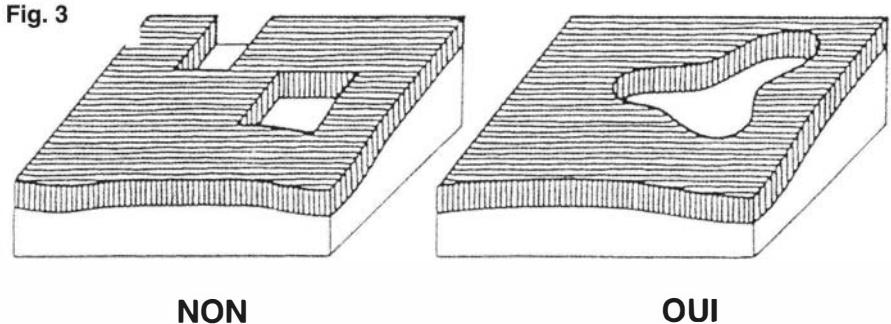
La forme et les contours des coupes

L'impact visuel d'une coupe rase est surtout lié à sa forme et à ses contours qui sont le plus souvent encore plus importants que son étendue.

Ils doivent s'écartier le plus possible des formes géométriques strictes qui traduisent fortement l'intervention de l'homme et tranchent généralement avec les lignes naturelles du paysage.

(Cf. Fig. 3)

Fig. 3



Le traitement des zones de transition

Dans des cas particuliers, des zones très sensibles sur le plan paysager, il peut arriver que la transition coupe / peuplement maintenu soit ponctuellement très visible et néfaste dans le paysage (par exemple effet de mur lorsque les arbres sont très hauts).

Cet effet visuel néfaste peut s'atténuer en s'attachant à traiter exceptionnellement tel ou tel tronçon de la lisière :

- en conservant des jeunes arbres ou des arbustes sur la zone de transition,
- en conservant quelques cépées de chênes (les moins hautes),
- en exploitant partiellement la zone de transition sur 15 à 20 mètres,
- etc.

Le tout concourant à créer une zone de transition visuelle plus "douce" sur le plan des volumes et des coloris.

(Cf. Fig. 4)

Fig. 4 : Diminution de la densité des cépées dans la zone de transition en conservant une cépée sur 3 à 4.

La largeur de la zone de transition et la densité des cépées conservées doivent être modulées pour créer une certaine hétérogénéité.

Le traitement des abords fréquentés

Dans ce domaine d'action, il n'y a pas non plus de règles universelles, mais l'opération sera réussie si le forestier prend en compte la présence du public :

- Traitement de la zone de transition (avec aire d'accueil en particulier) avec maintien d'une végétation diversifiée si possible,
- Maintien de la fonction des lieux (sentier, accueil, etc) pendant et après les travaux (remise en état rapide si nécessaire),

- Nettoyage des lieux après les travaux (traitement des rémanents de coupe et autres dépôts divers).

Le nettoyage des coupes

Dans des secteurs sensibles sur le plan paysager, l'impact visuel des rémanents d'exploitation peut ne pas être négligeable.

Lorsque ceux-ci ne pourront pas être broyés ou dispersés, on préférera les ranger selon des andains nombreux mais petits et de préférence en respectant le sens des lignes de force du relief.



Photo 10 : Aux environs de Gréoux les Bains (04)
La réflexion paysagère conduite avant la réalisation d'une coupe peut être complètement gâchée par une mise en œuvre de mauvaise qualité : traitement mal adapté des rémanents, traînes de débardage en sur-nombre ou de taille disproportionnée, etc...

Photo O.N.F. Aix



Photo 11 : Forêt communale de Palayson (83)
L'entretien par le pâturage des zones débroussaillées pour la défense contre l'incendie améliore la qualité visuelle des sous-bois et valorise ainsi les ambiances de la forêt vécues par le public le long d'itinéraires fréquentés.

Photo O.N.F. Aix



Le mode d'exploitation

Si toutes les précautions nécessaires ont été prises pour réussir une bonne intégration paysagère en ce qui concerne l'étendue, la forme, les lisières, etc, de la coupe, il faudra veiller à ce que le mode d'exploitation ne vienne pas compromettre le résultat positif de ces efforts. Ainsi, des chemins de débardage (surtout sur les pentes très exposées visuellement) trop nombreux, mal situés, risquent de venir sillonner le parterre de la coupe et de rester perceptibles de nombreuses années. Il sera donc parfois nécessaire d'imposer à l'acheteur des contraintes d'exploitation (à lui préciser dans le cahier des charges).

Le traitement des équipements annexes (pour mémoire)

Le choix d'un type de sylviculture pour une forêt va nécessiter pour la mener à bien et s'ils n'existent pas déjà, l'adaptation ou la création d'équipements annexes tels des chemins de desserte, places de dépôts, etc...

L'impact paysager de ces équipements, qui de plus sont durables dans le temps, devra être pris en compte à travers les choix faits en ce qui concerne :

- le tracé et la largeur des chemins : pente modérée, tracé collant au relief = bonne intégration paysagère, coût d'entretien limité.
- la technique de réalisation : traînes de débardage (nombre limité et bien situé), andains (petits et nombreux ou dispersion des rémanents).
- les mesures éventuelles favorables à une meilleure "cicatrisation" du paysage (vieillissement de roches, reverdissement, etc),
- etc.

En matière d'équipement annexes, qui auraient d'autres objectifs (D.F.CI. par exemple) le paysagiste ne peut que recommander de modérer l'importance des réseaux de desserte et rechercher les solutions minima. Ces choix seront faits parfois au détriment de la valorisation de la production de bois, mais cet élément économique, entre autres, confirme que les contraintes paysagères, donc le paysage, ont parfois un coût qu'il faudra dorénavant inclure dans les bilans.

Photo 12 (ci-contre) : Forêt communale de Bonnieux (84) - Comme sur l'exemple ci-dessus, pour réussir l'intégration paysagère d'une piste forestière, il faut respecter au mieux les particularités du relief et diminuer au maximum les déblais-remblais. Il faut "coller" au terrain et éviter tout surdimensionnement.

Photo O.N.F. Aix

4 - Autres actions non sylvicoles dans les chênaies

Débroussaillements à vocation D.F.C.I. dans les chênaies

En région méditerranéenne, la défense des forêts contre l'incendie (D.F.C.I.) va nécessiter la création de Bandes Débroussaillées de Sécurité (B.D.S.), y compris dans des zones de chênaies.

Ces B.D.S. créées dans des peuplements adultes, taillis ou futaies ne seront pas ou très peu perceptibles en visions éloignées, lorsque le débroussaillement au sol est accompagné d'une éclaircie raisonnable des cépées et des brins et un maintien de ligneux à intérêt DFCI (arbousiers, filaires, laurier-tin) => débroussaillement sélectif.

Par contre, la création de B.D.S. complètement déboisée ou presque dans des peuplements de chênes situés sur des reliefs exposés à la vue auront un impact visuel très fort et très négatif. Avant réalisation, de tels équipements devraient faire l'objet d'une réflexion complète pour préciser les enjeux, D.F.C.I., sylvicole, paysage, etc, et définir les priorités.

La solution retenue (tracé de l'équipement, largeur, mode de traitement, etc) pourra soit privilégier celui qui aura été jugé prioritaire, soit présenter un compromis.

A ce titre, un mode de débroussaillement encore expérimental, dit "alvéolaire" présente un intérêt certain sur le plan visuel et devrait permettre dans certaines solutions sensibles de proposer des solutions satisfaisantes pour le paysage et pour la protection des forêts contre l'incendie.

Sylvopastoralisme

Dans les régions littorales, le sylvopastoralisme est le plus souvent associé à la Défense des Forêts Contre l'Incendie et participe à l'entretien des B.D.S. et autres coupures.

Sauf cas particulier, l'aspect forestier en visions extérieures éloignées n'est pas modifié par cette pratique. Par contre, en visions internes rapprochées, la "tonte" des herbacées et petits ligneux effectuée par les animaux donne au sous-bois et aux espaces verts un aspect soigné type "pelouse".

D.C.

Recépage des chênaies après incendie

Le recépage des cépées de chênes après le passage d'un incendie présente un double intérêt :

- un intérêt biologique primordial, parce qu'il va limiter l'épuisement de la souche (rôle de mèche des bois morts) et favorisera ainsi le démarrage des repousses,
- un intérêt esthétique et paysager en "gommant" l'effet du feu.

En résumé

Pour les cas simples la prise en compte du paysage par le forestier c'est :

- un état d'esprit,
- un peu de bon sens et d'imagination,
- un coût souvent modeste.

Pour les cas les plus difficiles, il pourra faire appel à un spécialiste du paysage.

Pour la forêt "perçue"

Réussir l'intégration paysagère d'une coupe, ce sera en particulier respecter l'échelle du paysage et aller dans le sens du naturel.

Pour la forêt "vécue"

L'appréciation d'une coupe passera par la qualité du traitement des abords des lieux fréquentés et le respect du confort visuel et physique des usagers.

5 - Bibliographie

Ce document qui est surtout un guide pratique et un rappel des principaux domaines d'actions paysagères, a été rédigé à partir d'expériences ou d'observations régionales et à partir des publications suivantes auxquelles le lecteur pourra également se reporter :

- Complément au manuel d'aménagement "la Prise en compte des paysages dans l'aménagement forestier" par D.G. / O.N.F. Février 1993.
- "Paysage et aménagements forestiers" par Ministère de l'Agriculture Direction de l'Espace Rural et des Forêts CEMAGREF - Grenoble
- "La Forêt dans le paysage" par B. Fischesser et Peter Breman, CEMA-GREF
- Insertion paysagère des routes forestières par B. Fischesser, CEMA-GREF

Document à paraître prochainement dans le guide ONF sur la sylviculture du chêne pubescent en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.